

Séance du 05 SEPTEMBRE 2018

Membres en exercice : **15**
Présents : 12
Votants : 14
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 2

DCM N° 54/2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-210400131-20180905-DE201854RES-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2018

Publication : 07/09/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



---- L'an deux mille **DIX-HUIT**
le **05 SEPTEMBRE à 18H15**

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 28 août 2018

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, ROBERT Frédéric, TURCAN Nicole, DELMAERE Christian, LERDA Serge, ALBERT Patrice, ALBERT JUESTZ Françoise, FAURE Michel, LATIL Yves, WEBER Hélène, VILLETTE Christelle et BERTOU Christel**

Absent(s) excusé(s) : **MACCARIO Fabrice, WALLON Muriel et WALCZAK Franck,**

Pouvoir(s) : MACCARIO Fabrice à LERDA Serge ; WALCZAK Franck à TRUCAN Nicole

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

OBJET : PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE « MALAGA » SUR LA COMMUNE - AVENANT N°1 A LA PROMESSE DE BAIL SIGNÉE LE 17.01.2018

---- Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la Commune, est conduit par la société RES SAS, dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000). Elle projette d'implanter un parc solaire sur des parcelles au lieu-dit « Malaga », et notamment celles, propriétés communales.

--- La société RES SAS, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et solaires, dispose d'un savoir-faire spécifique lui permettant de réaliser des projets clé en main de la conception à la mise en service.

---- Une promesse de bail emphytéotique, a été signée avec la société RES le 17 janvier 2018.

---- La société RES, à la suite de l'ensemble des études (techniques, règlementaires, environnementales, paysagères...) menées depuis la signature de ce contrat foncier, s'est vu contrainte d'adapter son projet initial et son implantation.

---- Afin de prendre en compte ces adaptations dans le contrat foncier, la société RES propose à la Commune de signer l'avenant n°1 à la promesse de bail emphytéotique sur la base du projet ci-annexé sur les parcelles dont elle est propriétaire :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	COMMUNE	DEPARTEMENT	Surface [m ²]
A	394	Malaga	Aubignosc	04	478 190
A	379	Lure	Aubignosc	04	399 593
A	378*	Lure	Aubignosc	04	44 500

Chemins ruraux, communaux et vicinaux

--- Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 02 abstentions :

✚ **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la Promesse de Bail Emphytéotique ainsi que l'Autorisation de Dépôt de Permis de Construire associée

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

R.AVINENS

